

Préparation à l'agrégation d'anglais – externe

ARTS, LETTRES, LANGUES

Présentation

L'obtention de l'agrégation permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur agrégé. Un professeur agrégé est, comme tout enseignant titulaire des établissements de l'enseignement public, un fonctionnaire de l'État.

Le concours externe s'adresse aux personnes qui détiennent un diplôme de master 2 (ou un équivalent) ou le CAPES d'anglais.

Site internet du gouvernement :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatories-agregation.html>

119 personnes ont suivi la préparation à l'agrégation externe d'anglais depuis les 3 dernières années d'activité de la formation.

OBJECTIFS

Les épreuves du concours :

Dissertation en français

- Durée : 7 heures
- Coefficient 1

Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme.

Commentaire de texte en anglais

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Commentaire de texte en anglais sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme.

Lorsque la dissertation en français porte sur le programme de littérature, le commentaire de texte en anglais porte sur le programme de civilisation. Lorsque la dissertation en français porte sur le programme de civilisation, le commentaire de texte en anglais porte sur le programme de littérature.

Composition de linguistique

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Cette épreuve prend appui sur un support textuel unique en langue anglaise.

Elle est destinée à apprécier les connaissances des candidats dans les deux domaines ci-après :

- phonologie : le candidat doit répondre, en anglais, à une série de questions et, notamment, expliciter, en anglais, certaines règles fondamentales,
- grammaire : le candidat doit expliciter, en français, trois points de grammaire soulignés dans le texte et répondre, en français, à une question de portée générale.

Cette épreuve s'appuie sur une courte bibliographie et peut porter sur un programme.

Épreuve de traduction

- Durée : 6 heures
- Coefficient 2

Cette épreuve comporte un thème et une version.

Les textes à traduire sont distribués simultanément aux candidats, au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve.

Les candidats rendent deux copies séparées et chaque traduction entre pour moitié dans la notation.

Épreuves orales d'admission

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Épreuve à option en anglais suivie d'un entretien en anglais

Le choix de l'option s'effectue au moment de l'inscription.

Le programme des options A et B est constitué par le programme des épreuves d'admissibilité auquel s'ajoute, pour chaque candidat, le programme correspondant à l'option A ou B qu'il a choisie.

Option A (littérature) : explication littéraire d'un texte en anglais dans le cadre d'un programme.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum, entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 2

Option B (civilisation) : commentaire d'un texte de civilisation en anglais dans le cadre d'un programme.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (commentaire : 30 minutes maximum, entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 2

Option C (linguistique) : commentaire linguistique d'un texte en anglais, hors programme.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum, entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 2

Leçon en anglais suivie d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (leçon : 30 minutes maximum, entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 2

La leçon en anglais porte sur l'option A, B ou C choisie par le candidat et est suivie d'un entretien en français avec le jury

Le programme des options A et B est constitué par le programme des épreuves d'admissibilité auquel s'ajoute, pour chaque candidat, le programme correspondant à l'option A ou B qu'il a choisie. L'option C porte sur un programme spécifique.

Épreuve sans préparation de compréhension et restitution

- Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum
- Coefficient 2

Le candidat écoute un document authentique en langue anglaise d'une durée de trois minutes maximum. Après une seconde écoute fragmentée, il propose la restitution orale de ce contenu en français.

Cet exercice est suivi d'un entretien en français avec le jury.

Épreuve hors programme en anglais

- Durée de la préparation : 5 heures

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 25 minutes maximum)
- Coefficient 2

Cette épreuve est constituée d'un exposé oral en anglais à partir de documents, suivi d'un entretien en anglais avec le jury.

Le candidat reçoit au moins trois documents qui peuvent être de natures diverses (tels que textes en anglais, documents iconographiques ou audiovisuels en anglais) et permettent de dégager une problématique commune (notamment d'ordre thématique et/ou historique et/ou formel).

Il dispose, pendant le temps qui lui est imparti pour la préparation, d'un certain nombre d'ouvrages de natures diverses (notamment dictionnaires et encyclopédies), dont la liste est rendue publique à l'avance.

Dans son exposé en anglais, le candidat propose une lecture et une interprétation des documents qui lui ont été remis, mettant en évidence ce qui les relie et les éclaire mutuellement. L'exposé ainsi que l'entretien en anglais qui lui fait suite permettent d'évaluer les qualités d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'expression du candidat ainsi que sa maîtrise d'outils méthodologiques adaptés à la nature de chaque document.

Note globale d'expression orale

Une note globale d'expression orale en anglais est attribuée pour les première, deuxième et quatrième épreuves orales

- Coefficient 2

Programme

ORGANISATION

Les cours ont lieu les mardi, mercredi et jeudi toute la journée.

Ils commencent en général début septembre et se finissent en juin (en fonction des dates du concours national).

Nous vous rappelons que vous devez choisir une option qui est pertinente pour les épreuves orales d'admission, plus spécifiquement la leçon et le commentaire porteront sur les sujets de votre option (les épreuves écrites d'admissibilité sont identiques pour tous les candidats).

Les options sont:

Option A: Littérature

Option B: Civilisation

Option C: Linguistique

Il est indispensable que vous ayez choisi votre option dès la rentrée de septembre, même si le choix officiel au niveau du ministère se fait plus tard. En effet, votre préparation aux oraux commence dès septembre.

Ressources matérielles

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- d'échanger des fichiers, des données
- de partager des ressources, des informations
- de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Admission

Le **concours externe** s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme de master (ou un équivalent),

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans la rubrique "Conditions d'admission").

Droits de scolarité :

300,00 euros

Le calendrier de la formation est envoyé par e-mail aux inscrits.

Date de début de la formation : 28 août 2022

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

L'obtention de l'agrégation permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur agrégé. Un professeur agrégé est, comme tout enseignant titulaire des établissements de l'enseignement public, un fonctionnaire de l'État.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS).

Il participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement, et se charge du suivi individuel et de l'évaluation des élèves, comme le professeur certifié titulaire du Capes. Il contribue également à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation.

Le professeur agrégé assure 15 heures de cours hebdomadaires, mais son travail ne se limite pas à la présence en classe. Pour l'enseignant agrégé d'éducation physique et sportive, le temps de service d'enseignement est de 17 heures dont 3 heures sont consacrées à l'animation, l'entraînement et l'organisation de l'association sportive de l'établissement.

Contacts

Contact administratif

Sophie Duboeuf Rouquette

01 57 27 58 50

sophie.rouquette@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR Études Anglophones

Public(s) cible(s)

- Étudiant

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Langue(s) des enseignements

- Français
- Anglais

Lieu de formation

Campus des Grands Moulins

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation